

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 13 novembre 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Ouverture de la séance

À 20 h, le maire demande aux personnes présentes dans la salle de se lever pour un moment de réflexion.

2017-11-581

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant les points suivants :

11.8 « La Magie de Noël » : demande de don

26.1 Comité d'embellissement - bureau municipal : budget des Fêtes 2017

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1042, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance séparatrice inférieure à celle prévue aux règlements d'urbanisme, relativement à l'augmentation du nombre d'unités animales, pour la propriété située au 1042, rang de la Rivière Est est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2017-11-582

1042, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance séparatrice d'environ :

- 77 mètres de la résidence située au 1018, rang de la Rivière Est
- 76 mètres de la résidence située au 1050, rang de la Rivière Est

relativement à l'augmentation du nombre d'unités animales pour le porter à 400.2 unités pour la propriété située au 1042, rang de la Rivière Est;

Considérant que le règlement de zonage prévoit une distance séparatrice de 158,6 mètres des résidences voisines;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (A-7), selon le plan de zonage de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Considérant que les propriétaires des résidences visées par la demande ont confirmé par écrit leur accord avec le projet;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2017-11-37);

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rang de la Rivière Ouest (lot 4 390 294) : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance séparatrice inférieure à celle prévue aux règlements d'urbanisme, relativement à l'augmentation du nombre d'unités animales, pour la propriété située sur le lot 4 390 294 dans le rang de la Rivière Ouest est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2017-11-583

Rang de la Rivière Ouest (lot 4 390 294) : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser une distance séparatrice d'environ :

- 115 mètres de la résidence située au 981, rang de la Rivière Ouest
- 66 mètres de la résidence située au 985, rang de la Rivière Ouest
- 80 mètres de la résidence située au 1000, rang de la Rivière Ouest

relativement à l'augmentation du nombre d'unités animales pour le porter à 599 unités pour la propriété située sur le lot 4 390 294 dans le rang de la Rivière Ouest;

Considérant que le règlement de zonage prévoit une distance séparatrice de 180 mètres des résidences voisines;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (A-7), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que les propriétaires des résidences visées par la demande ont confirmé par écrit leur accord avec le projet;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2017-11-38);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Règlement 2017-441 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions (résolution 2017-10-561)

2017-11-584

Considérant que le maire, Monsieur Mario van Rossum, a refusé de signer la résolution 2017-10-561 adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 concernant l'adoption du règlement 2017-441 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions, et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que les membres du Conseil ne veulent pas d'un tel règlement pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de rescinder la résolution 2017-10-561.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-585

Parc équestre – inspection des structures : transmission du rapport aux citoyens (résolution 2017-10-579)

Considérant que le maire, Monsieur Mario van Rossum, a refusé de signer la résolution 2017-10-579 adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 autorisant la publication sur le site Internet de la Municipalité et l'envoi aux citoyens du rapport daté du 12 septembre 2017 de Monsieur André Ouimet, ingénieur, concernant les installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que des travaux sont en cours de réalisation pour corriger les anomalies détectées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de rescinder la résolution 2017-10-579.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-586

Procès-verbal d'octobre 2017 : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-587

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 13 novembre 2017 totalisant un montant de 33 098,25 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Services d'Ingénierie André Ouimet : paiement

2017-11-588

Considérant que par la résolution 2017-10-562, le Conseil a suspendu le paiement de la facture de Services d'Ingénierie André Ouimet au montant de 2 150,03 \$;

Considérant qu'après vérification auprès du procureur de la Municipalité, la facture doit être payée, même si l'entreprise a été radiée du Registre des entreprises du Québec, puisque le mandat octroyé par la Municipalité a été réalisé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Avis de motion

Règlement décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371.

Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 13 novembre 2017.

2017-11-589

Club Riverain V.T.T. : renouvellement des traverses de VHR pour la saison 2017-2018

Considérant la lettre datée du 29 septembre 2017 de Monsieur Alain Roy, président du Club Riverain V.T.T., concernant le renouvellement des traverses de VHR pour la saison 2017-2018, lesquelles seront situées aux mêmes endroits que l'année dernière sur le 8^e et le 9^e Rang;

Considérant que le Club demande une attestation de la conformité de ces traverses de routes;

Considérant que la conformité de la signalisation a été vérifiée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de renouveler l'entente de passage avec le Club Riverain V.T.T.;
- d'attester, par la présente résolution, la conformité des traverses de routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

CARAT : demande d'annulation des intérêts et pénalités concernant la facturation des travaux de réparation de la fuite d'eau

2017-11-590

Considérant qu'en février 2017, la Municipalité a fait procéder à la réparation d'une fuite d'eau au 460, rue Principale, propriété de CARAT (Centre d'aide et de réhabilitation pour alcooliques et toxicomanes);

Considérant que le bris se situait sur la propriété privée;

Considérant qu'une facture de 2 691,04 \$ a été transmise à CARAT le 22 mars 2017;

Considérant que la facture a été payée en retard;

Considérant que dans un courriel daté du 4 octobre 2017, Monsieur Jean-Yves Justum, directeur de CARAT, indique que les *travaux ont été faits sans consultation ou explication aucune, et, bien que nous avons accepté de payer les frais des travaux, la moindre des choses serait de ne pas facturer de pénalité;*

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'annuler tous les intérêts et pénalités relatifs à la facturation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-591

Université Laval – Équipe ULtrac : demande de soutien financier

Considérant la lettre datée du 24 octobre 2017 de l'Équipe ULtrac de l'Université Laval, dont fait partie un étudiant résidant dans la Municipalité, demandant un appui financier pour la participation à une compétition internationale annuelle d'ingénierie aux États-Unis;

Considérant que la Municipalité a déjà appuyé cette équipe en accordant une subvention de 100 \$ en 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'Équipe ULtrac de l'Université Laval.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Centre d'écoute Montérégie : demande de don

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de don de 250 \$ du Centre d'écoute Montérégie, mais ne désirent pas y donner suite pour l'année 2017.

Le Phare : demande d'installation de boîtes pour la collecte de vêtements

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de l'organisme Le Phare (Ekotex) pour l'installation de boîtes pour la collecte de vêtements, mais ne désirent pas y donner suite étant donné que, sur le territoire de la Municipalité, le Centre de dépannage recueille des vêtements au profit des citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, depuis de nombreuses années.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Mario van Rossum : demande afin de rescinder la résolution 2017-10-554

2017-11-592

Considérant la résolution 2017-10-554 adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 concernant la notification d'un blâme à l'endroit de Monsieur Mario van Rossum, maire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil ne sont pas d'accord avec l'énoncé de la résolution;

Considérant que dans un courriel daté du 13 novembre 2017, Monsieur Mario van Rossum demande que la résolution soit rescindée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de rescinder la résolution 2017-10-554;
- de transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-593

« La Magie de Noël » : demande de don

Considérant la lettre datée du 31 octobre 2017 de Madame Josée Martin, responsable du Comité de « La Magie de Noël », demandant un don de 500 \$ et une annonce gratuite dans le bulletin municipal pour la quatrième édition de l'activité « La Magie de Noël » qui se tiendra le dimanche 10 décembre 2017;

Considérant que cette activité s'adresse à toute la population de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le Conseil approuve cette activité annuelle et estime qu'elle devrait être chapeautée par les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de transmettre la demande au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;
- d'autoriser l'annonce de l'activité dans le bulletin municipal, et ce, gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-594

Formation des nouveaux élus

Considérant la formation « Éthique et déontologie en matière municipale » offerte par la firme Paradis, Lemieux, Francis, avocats le samedi 27 janvier 2018 à la MRC du Haut-Richelieu, au coût de 150 \$ plus taxes par participant;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'inscription de tous les membres du Conseil à cette formation ainsi que les frais d'inscription, de déplacement et de repas;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Comités : nomination

2017-11-595

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du Conseil, pour siéger aux différents comités de la Municipalité et de certains organismes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de procéder à la nomination des membres du Conseil pour siéger aux différents comités, conformément à la *Liste des Comités de Sainte-Brigide-d'Iberville* datée du 13 novembre 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-596

Caisse Desjardins du Haut-Richelieu : représentants et signataires

Considérant que le Conseil désire désigner les représentants autorisés pour la gestion des comptes bancaires;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- que la résolution numéro 2016-09-216 soit remplacée par la présente résolution;
- que le maire, Monsieur Patrick Bonvouloir, le conseiller, Monsieur Gaétan Coutu, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Christianne Pouliot, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Irène King, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu;
- que ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe exerceront seules les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris les dépôts de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;
- que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :
 - sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe doit toujours paraître;
- que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;

- que les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;
- que cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-597

Vérification financière 2017

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2017 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accorder le contrat pour la vérification financière et la production des déclarations fiscales 2017 à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon l'offre de service datée du 10 novembre 2017, le tout pour un montant de 15 260 \$ plus taxes;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-598

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 : approbation des dépenses

Considérant que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Municipalité une subvention maximale de 12 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;

Considérant que des travaux de rapiéçage mécanisé ont été effectués sur le 8^e Rang et le rang de la Rivière Est;

Considérant que le coût total des travaux s'élève à plus de 112 450 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-599

Rechargement des accotements 2016 : réception définitive des travaux et paiement de la retenue

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour le rechargement des accotements 2016 à Pavages Maska inc. (réf. résolution 2016-08-192);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Considérant qu'après un an, les travaux respectent toujours le devis;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de procéder à la réception définitive des travaux de rechargement des accotements 2016;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 302,78 \$ à Pavages Maska inc. en paiement de la retenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-600

Rivière du Sud-Ouest et sa branche 1 : autorisation pour la réalisation des travaux

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la Rivière du Sud-Ouest et sa branche 1;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant la résolution numéro 14954-17 par laquelle la MRC du Haut-Richelieu autorise les procédures relatives aux travaux d'entretien et de reprofilage;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'aménagement et d'entretien de la Rivière Sud-Ouest et sa branche 1 peuvent être effectués au cours de l'année 2018;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, dans le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-601

329, rang du Haut-de-la-Rivière Nord : ruches

Considérant que par la résolution 2012-04-92 adoptée le 2 avril 2012, la Municipalité a autorisé l'installation de ruches sur le terrain du puits d'eau potable situé au 329, rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

Considérant que selon le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), seules les activités essentielles à l'exploitation de l'installation de prélèvement sont permises dans un rayon de 30 mètres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de rescinder la résolution 2012-04-92;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

- d'autoriser l'installation de ruches le long du chemin menant au puits, à l'extérieur d'un rayon de 30 mètres de l'installation de prélèvement d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-602 Station de pompage – rue Principale : réparation d'une pompe

Considérant qu'une des pompes de la station de pompage située sur la rue Principale nécessite des réparations;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat pour la réparation de la pompe à Moteurs électriques et pompes G & T Ltée, selon les termes de la soumission datée du 8 novembre 2017, le tout pour un montant de 2 216 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Hygiène du milieu » du budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-603 OMH : budget supplémentaire

Considérant le budget supplémentaire daté du 9 novembre 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide pour le remplacement des portes extérieures au 466, 9^e Rang, évalué à 10 000 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le budget supplémentaire de l'OMH de Sainte-Brigide, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2017 est déposé au Conseil.

2017-11-604 Terrain de soccer : part de la Municipalité

Considérant qu'à ce jour, les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. ont réalisé des dépenses de 80 460 \$ pour la construction d'un terrain de soccer incluant l'installation d'une clôture;

Considérant que la Municipalité s'est engagée à contribuer au projet pour un montant de 19 200 \$ (réf. résolution 2016-08-198);

Considérant que la Municipalité a déjà versé 6 898 \$ ainsi qu'une avance de fonds de 40 000 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de confirmer le solde final de la contribution de la Municipalité au montant de 12 302 \$ réduisant ainsi à 27 698 \$ la somme à recevoir des Loisirs en remboursement de l'avance de fonds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Guignolée : 7 décembre 2017

2017-11-605

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. organisent une Guignolée le jeudi 7 décembre 2017;

Considérant qu'un permis d'événement doit être obtenu auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'événement sur le territoire de la Municipalité;
- d'appuyer la demande de permis des Loisirs auprès du MTMDET.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-606

Course des Pères Noël : 9 décembre 2017

Considérant que les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. organisent une Course des Pères Noël le samedi 9 décembre 2017;

Considérant qu'un permis d'événement doit être obtenu auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'événement sur le territoire de la Municipalité;
- d'appuyer la demande de permis des Loisirs auprès du MTMDET.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-607

Terrain des loisirs : installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

Considérant que par la résolution 2017-10-556 adoptée le 2 octobre 2017, la Municipalité a, entre autres, fermé le site des installations du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., et ce, jusqu'à ce que toutes les réparations et corrections soient effectuées;

Considérant que la Régie du bâtiment a effectué une première visite pour vérifier les installations électriques et qu'une seconde visite est prévue pour vérifier les structures appartenant au Festival;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de maintenir le site fermé pendant toute la durée des travaux de rénovation effectués par le Festival;
- de s'en remettre à l'expertise de la Régie du bâtiment pour le suivi du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

Bibliothèque : frais de déplacement

2017-11-608

Considérant que par la résolution 2017-10-570 adoptée le 2 octobre 2017, la Municipalité a autorisé le remboursement des frais de déplacement de la personne responsable de la bibliothèque, selon le tarif en vigueur, en prenant les sommes nécessaires à même le budget annuel de la bibliothèque;

Considérant la lettre datée du 1^{er} novembre 2017 de Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, demandant une nouvelle résolution afin de rembourser les frais de déplacement par un autre budget;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de rescinder la résolution 2017-10-570;
- de prendre à même l'excédent non affecté les sommes nécessaires au remboursement des frais de déplacement 2017 de la personne responsable de la bibliothèque, selon le tarif en vigueur à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-11-609

Culture : remboursement de dépenses

Considérant que dans le cadre de l'*Entente tripartite de développement culturel* signée en février 2016 par le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu, la Municipalité a accès à des budgets afin de développer des projets pour la bibliothèque ainsi que pour un carrefour culturel;

Considérant que les dépenses suivantes ont été effectuées dans le cadre de cette entente :

- l'automne des auteurs – honoraires de Nadine Descheneaux : 433,62 \$;
- visite des quartiers ethniques de Montréal – Guidatour : 298 \$ (payé par l'AFÉAS);
- achat de coussins pour la « tente à lire » de la bibliothèque : 218,40 \$ (payé par Madame Yolande Marcoux);

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser le paiement de la facture de Nadine Descheneaux et le remboursement des factures payées par l'AFÉAS et Madame Yolande Marcoux;
- de prendre les sommes nécessaires à même l'excédent non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Monsieur le maire Patrick Bonvouloir donne lecture du rapport du maire pour l'année 2017. Ce rapport sera publié dans le prochain bulletin municipal.

2017-11-610

Comité d'embellissement - bureau municipal : budget des Fêtes 2017

Considérant que le Comité d'embellissement a déposé une demande d'approbation de dépenses pour l'aménagement extérieur du bureau municipal pour la période des Fêtes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 novembre 2017**

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$ plus taxes, conformément au budget des Fêtes présenté, conditionnellement à la disponibilité des fonds alloués au Comité d'embellissement au budget 2017 de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent à la question d'une des personnes présentes dans la salle.

2017-11-611

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire